

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

n° 149-22 C

Objet : RD - Approbation du 4e Contrat de bassin versant du lac du Bourget

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stelian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Jean-François Beccu à Sophie Bourgade - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Sabrina Haerincq à Christelle Favetta-Sieyes - de Claire Plateaux à Alain Caraco

- conseillers excusés : 15

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Philippe Ferrari - Max Joly - Laïla Karoui - Aurélie Le Meur - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Alain Saurel - Alain Thieffinat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 26 septembre 2022

délibération n° 149-22 C

objet **RD - Approbation du 4e Contrat de bassin versant du lac du Bourget**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le bassin versant du lac du Bourget a déjà fait l'objet de trois démarches contractuelles avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse : 2002-2009, 2011-2017, 2019-2022. Le contrat 2019-2022 arrivant à échéance, il a été décidé de bâtir un nouveau contrat pour la période 2023-2024, l'échéance étant imposée par la fin du 11^e programme de l'Agence de l'eau.

A l'instar des démarches précédentes, ce nouveau contrat a été construit et rédigé par le CISALB, en étroite collaboration avec les maîtres d'ouvrage signataires (Grand Chambéry, Grand Lac et le Conservatoire d'espaces naturels de la Savoie (CENS)). Le CISALB est l'un des principaux maîtres d'ouvrage du contrat, au titre de ses compétences « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », « protection et conservation des eaux superficielles et souterraines », « lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques » et « animation pédagogique ».

Le contrat 2019-2022 s'achève avec un taux de réalisation de 77 %. Pour autant, de nombreuses opérations n'ont pas pu être engagées du fait des deux années de crise sanitaire. Ainsi, ce contrat 2023-2024 s'apparente à la prolongation du contrat 2019-2022, avec des opérations affinées techniquement et réactualisées financièrement. De nouvelles actions sont également proposées.

Le programme d'actions comprend deux grands axes d'intervention sur lesquels l'Agence de l'eau s'engage sur des taux et des montants d'aides :

- la gestion des milieux aquatiques, pour un montant de 12,6 M€, comprenant des travaux d'entretien et de restauration des rivières, des zones humides, ainsi que la gouvernance du plan de gestion du lac du Bourget et du canal de Savières,
- la gestion de la ressource en eau, pour un montant de 4,7 M€.

L'Agence de l'eau s'engage également sur l'animation du contrat (portage technique des actions, suivi administratif et financier), les suivis environnementaux et l'animation pédagogique.

Enfin, Grand Chambéry et Grand Lac ont établi un programme d'actions sur le « petit cycle de l'eau », avec des travaux sur l'assainissement et l'eau potable. L'Agence de l'eau pourra financer certaines des actions de ce programme, mais ne s'engage pas sur des taux d'aides. Seules les opérations de Grand Chambéry situées en ZRR (zones de revitalisation rurale) disposent d'un engagement de l'Agence de l'eau.

Les éléments chiffrés du contrat sont consignés ci-dessous :

Axe du contrat	Maître d'ouvrage	Montant prévisionnel (€)	Autofinancement maître d'ouvrage (€)	Aides de l'Agence (€)	Autre (€)
Gestion des milieux aquatiques	CISALB	11 524 000	2 845 300	4 137 200	4 541 500 ⁽¹⁾
	CENS	1 027 232	89 740	682 662	254 830 ⁽²⁾
	Autres	50 000	15 000	35 000	0
Gestion de la ressource en eau	CISALB	64 000	19 200	44 800	0
	Grand Chambéry	967 400	789 900	177 500	0
	Grand Lac	En cours d'étude			
	Communes dans « Eau Climat, on agit »	3 700 000	3 630 000	70 000	0
Animation du contrat	CISALB	840 000	400 000	440 000	0
Suivis, sensibilisation	CISALB	346 046	133 814	212 232	0
Petit cycle de l'eau (en ZRR)	Grand Chambéry	880 000	335 000	545 000	0
		19 398 678	8 257 954	6 344 394	4 796 330

(1) Deux opérations sont cofinancées par l'Agence de l'eau (contrat 2023-2024) et l'Etat (Programme d'actions et de prévention des inondations 2021-2026) : la Leysse aval et le Nant Petchi.

(2) Une opération est cofinancée par l'Agence de l'eau (contrat 2023-2024) et la Région (Contrat vert et bleu) : la Fontaine à Janon.

Les opérations concernant Grand Chambéry sont intégrées dans les tableaux joints en annexe et en très grande majorité inscrites à la programmation pluriannuelle des investissements.

Par la signature du contrat, les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les opérations indiquées dans le programme d'actions selon l'échéancier prévu au contrat.

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites dans le présent contrat, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve des disponibilités financières. Les montants et les taux d'aide de l'Agence indiqués dans les tableaux et fiches actions du contrat, sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

Sur la base de ces éléments, il est proposé d'approuver le contrat de 2023-2024 avec un engagement de Grand Chambéry à réaliser les actions inscrites.

La signature du contrat est projetée en fin d'année 2022.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 6 septembre 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le 4^e Contrat de bassin versant du lac du Bourget,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir dans le cadre de ce contrat.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 149-22 C

Objet de l'acte : RD - Approbation du 4e Contrat de bassin versant du lac du Bourget

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 04 octobre 2022

Annexe(s) : Contrat, Fiches actions

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221004-lmc1H28064H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28064H1

Date de transmission en Préfecture : 04 octobre 2022

Date de réception en Préfecture : 04 octobre 2022

Publication : mercredi 05 octobre 2022